

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2023\_9\_19

L'an deux mille vingt trois, le lundi 27 novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 21 Novembre 2023

Présents : 26

**Titulaires** : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Autorisation du  
Président à lancer toutes  
démarches pour engager des  
travaux de remise en état du  
local de l'ancienne  
balnéothérapie en raison de  
problème d'insalubrité, local  
situé au rez-de-chaussée**

**Pouvoirs :**

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel  
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie  
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien

**Secrétaire de Séance** : Madame Christiane RAYNARD

M. Joël FOURNIER, Président, expose à l'assemblée les faits ;  
Pour rappel, suite à l'apparition et au constat de désordres dès 2012 affectants le local de la balnéothérapie situé en rez-de-chaussée de la Maison de santé pluridisciplinaire situé aux Vans, la communauté de communes a saisi le Tribunal Administratif, en 2015, aux fins de rechercher les responsabilités. La procédure est toujours en cours.  
Aussi, considérant l'état insalubre de ce local et les problèmes sanitaires qui pourraient en découler, il conviendrait d'autoriser le Président à engager toutes démarches (autorisations d'urbanisme éventuelles, études, consultation entreprises) afin de lancer rapidement des travaux de remise en état du lieu.

**Après en avoir délibéré, le Président met au vote la décision :**

**RESULTAT DU VOTE : 7 CONTRE (Robert BALMELLE, Bernard ROUVEYROL, Cathy ESCHALIER, Sébastien GADILHE, Jean-Marc MICHEL (par pouvoir), Hubert THIBON, Franck BONNET), 23 VOIX POUR,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents et représentés, Considérant le risque associé à ce local,**

**DECIDE :**

**D'autoriser le Président à engager toutes démarches (autorisations d'urbanisme éventuelles, études, consultation entreprises) afin de lancer des travaux de remise en état du lieu dès l'aboutissement de la procédure en cours ;**

**D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.**

Pour : 23 Contre : 7 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20231130-D\_2023\_9\_19-DE



Emis le 27/11/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le